

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
07.12.2022

Date de publication :
20.12.2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	34
19h21 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h35 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves QUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCOQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h35), Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY (arrivée à 19h21), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Sylvie SALLE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SALLE

N° 2022 / 176

Objet :

**ASSAINISSEMENT
Tarif de
l'assainissement
collectif**

Pour pouvoir continuer le programme de travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement collectif, et face à l'augmentation forte des coûts des matériaux, il convient d'ajuster le tarif de la part collectivité pour le prix du m³ à partir du 1^{er} janvier 2023. La part proportionnelle de la part collectivité est actuellement de 0,8195 €/m³.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ Décide d'appliquer sur l'ensemble du territoire, à compter du 1^{er} janvier 2023, une augmentation de 0,0656 € HT aux tarifs, part proportionnelle € HT/m³, pour couvrir l'autofinancement du coût des travaux de l'assainissement collectif, soit un prix au m³ de 0,8851 €.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Sylvie SALLÉ



Le Président,
Philippe PESQUEREL

[Signature of Sylvie SALLÉ]

[Signature of Philippe PESQUEREL]

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 014-200065589-20221215-2022_176-DE